

CAMERA DEI DEPUTATI Doc. XII N. 16

RACCOMANDAZIONE DELL'ASSEMBLEA DELL'UNIONE DELL'EUROPA OCCIDENTALE

APPROVATA NELLA I PARTE DELLA 23^a SESSIONE

Recommandation n° 298
sur les activités politiques du Conseil
Réponse au Vingt-deuxième rapport annuel du Conseil

Annunziata il 19 settembre 1977

L'ASSEMBLÉE,

se félicitant des déclarations positives faites par plusieurs ministres sur le présent et l'avenir de l'UEO au cours de la Vingt-deuxième session de l'Assemblée;

remerciant l'Ambassadeur von Plehwe pour la compétence avec laquelle il a dirigé le Secrétariat de l'UEO pendant une période particulièrement difficile;

notant que le Conseil a désigné un Secrétaire général titulaire en la personne de l'Ambassadeur Longerstaey;

regrettant que le Conseil laisse tomber en désuétude certaines procédures essentielles à ses relations avec l'Assemblée;

rappelant que le Conseil a maintes fois pris l'engagement de rendre compte à l'Assemblée de l'application du Traité de Bruxelles modifié, même si elle était assurée par d'autres instances que l'UEO.

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. — D'assurer, dans de brefs délais, une réunion commune avec la Commission des Affaires Générales permettant un véri-

table dialogue sur des questions essentielles concernant l'avenir de l'UEO et le développement des relations internationales, notamment entre l'Est et l'Ouest de l'Europe;

2. — De veiller à ce que les gouvernements fournissent, suivant les procédures en usage dans les parlements nationaux, des informations substantielles sur les aspects de leur politique étrangère abordés dans les recommandations de l'Assemblée;

3. — De continuer à rendre un compte précis de ses travaux dans le cadre de son rapport annuel conformément à la pratique antérieure à la présentation du Vingt-deuxième rapport annuel;

4. — De rendre mieux compte à l'Assemblée de l'application du Traité de Bruxelles modifié quand elle est assurée par d'autres instances;

5. — De maintenir ses activités conformément aux assurances données à l'Assemblée.